



Location touristique transforme en meuble longue durée

Par **maryann06_old**, le **13/06/2015** à **17:18**

Bonjourrn j'habite dans une copropriété dont une partie etait un hôtel, résidence hoteliere touristique .rnLe propriétaire de l'hotel a vendu les chambres (autorise dans le reglement de la copro) et les acquereurs louent en meubles longue durée 1 an minimum renouvelable .rnCette modification crée une perturbation dans la copropriété, de touristes de passage on a maintenant des familles entassées dans des chambres ,qui cuisinent dans les placards aménagés en kitchenette (sans gaines de ventilation) , les lave linges et autres appareils ménagers necessaires dans de l'habitable traditionnel sont installés et branchés sur les canalisations de salle de bains , des locataires qui hebergent, sous louent etc etc rnEst ce légal? rnMerci par avance pour votre réponse et vos conseilsrnPierre Albert[smile3]